

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

• (1020)

M. Boudria: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, ou du moins son collègue, devrait savoir que je demande en privé, depuis les deux derniers mois environ, la réponse à trois de mes questions. Certaines de ces questions sont inscrites au *Feuilleton* depuis plus de six mois et elles sont toutes visées par la disposition de 45 jours applicable à tous les députés.

J'aimerais pouvoir compter sur l'aide de la présidence si le gouvernement continue ainsi à refuser de répondre à mes questions de la manière prescrite par le Règlement de cette Chambre.

Il me semble qu'après une attente de six mois pour une réponse qui doit arriver dans un délai de 45 jours, certains de nous devraient avoir accès à un recours quelconque. Les questions que j'ai posées ne sont pas compliquées. L'une d'elles concerne le prix d'un billet d'avion pour le premier ministre. À mon avis, il suffirait de 30 secondes environ pour que le gouvernement trouve ce renseignement.

J'espère qu'on répondra à mes trois questions en sus-pens d'ici peu. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre m'a assuré il y a quelques semaines qu'il effectuait certaines recherches et qu'il avait toutes les raisons de croire, selon des notes d'information que le Bureau du Conseil privé lui avait remises, que les réponses seraient fournies bientôt.

Il me répète quotidiennement que les réponses seront remises sous peu, mais elles n'arrivent jamais.

M. Cardiff: Monsieur le Président, j'examinerai ce dossier de plus près pour le député et je lui fournirai des renseignements dès que possible.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions vont-elles demeurer au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Treize motions d'amendement figurent au *Feuilleton*, à l'étape du rapport du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

Les motions nos 1, 6 et 11, inscrites au nom du député de Moose-Jaw—Lake Centre sont identiques aux motions nos 3, 7 et 12. Il a été décidé, après consultation, que les motions nos 1, 6 et 11 ne seraient pas retenues.

[Français]

La motion n° 2, inscrite au nom de l'honorable député d'Algoma, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion n° 3, inscrite au nom de l'honorable député de Prince-Albert—Churchill River, est identique à un amendement proposé et rejeté en comité. En conséquence, je ne choisirai pas la motion n° 3.

[Traduction]

Les motions nos 4 et 10, inscrites au nom du député d'Algoma, et la motion n° 12, du député de Prince-Albert—Churchill River, seront groupées aux fins du débat et le vote se déroulera de la manière suivante:

[Français]

La motion n° 4 sera mise aux voix séparément.

Si la motion n° 10 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion n° 12 aux voix. Si la motion n° 10 est rejetée, il faudra mettre la motion n° 12 aux voix.